



RÈGLEMENTER LE CANNABIS AU NUNAVUT

Le gouvernement fédéral prend des mesures pour légaliser le cannabis à des fins récréatives d'ici l'été prochain. Le gouvernement du Nunavut (GN) a quelques propositions sur la façon de gérer la légalisation du cannabis dans le territoire, et souhaite connaître les opinions des Nunavummiuts. Voici un résumé des principales propositions du GN :

Plus de 1 400 Nunavummiuts ont répondu au sondage sur le cannabis du GN, ce qui a façonné l'approche proposée par le GN. Les points saillants du sondage sont disponibles sur le site web du GN.

Objectifs

- ⇒ Veiller à la **santé** et à la **sécurité** des Nunavummiuts, surtout des **jeunes**.
- ⇒ Prendre les mesures pour assurer la **distribution sécuritaire** du cannabis aux adultes.
- ⇒ Contre la vente du cannabis sur le **marché noir** du Nunavut.
- ⇒ **Sensibiliser le public** aux risques associés au cannabis.

Éducation

- ⇒ Selon Statistique Canada, environ **un Nunavummiut sur quatre** consomme du cannabis quelques fois par semaine.
- ⇒ **Le cannabis peut être nocif**, surtout pour les jeunes qui en consomment régulièrement.
- ⇒ Le GN **préconisera des choix santé** pour tous les Nunavummiuts.
- ⇒ Les **jeunes** et les autres personnes à risque seront **dans la mire** du GN.

Possession

- ⇒ **L'âge minimum sera fixé à 19 ans**, comme c'est le cas pour l'alcool et le tabac.
- ⇒ Un adulte pourra **avoir en sa possession 30 grammes** de cannabis séché.
- ⇒ Les adultes auront le droit de **cultiver jusqu'à quatre plants** de cannabis par résidence.
- ⇒ D'autres restrictions pourront être fixées par les gestionnaires d'immeubles locatifs et d'immeubles en copropriété.

Usage

- ⇒ Le cannabis sera interdit là où le tabac est interdit, **ainsi que dans les véhicules et les lieux fréquentés par les enfants** (terrains de jeux, arénas, établissements scolaires, centres de soins de santé).
- ⇒ **Aucun projet d'exploitation d'établissements licenciés (cafés) n'est envisagé**, mais cette option pourrait être considérée dans le futur.
- ⇒ Les **produits comestibles et les autres produits à base de cannabis** (huiles, lotions) seront réglementés plus tard.
- ⇒ Les règles concernant les **personnes qui conduisent avec les facultés affaiblies** et les **personnes qui se présentent au travail avec les facultés affaiblies** seront sévères.

Vente

- ⇒ La Société des alcools du Nunavut encadrera la vente du cannabis, et pourra **nommer des mandataires extérieurs**.
- ⇒ **Dans un premier temps, les ventes se feront par Internet**, l'objectif étant de commencer à l'été 2018.
- ⇒ **Il n'y aura aucun point de vente pour le cannabis en 2018**. Le GN souhaite d'abord sonder les localités pour connaître leur intérêt.
- ⇒ Le GN adhèrera au **régime fiscal national**.

Mesures locales

- ⇒ Les municipalités **pourront restreindre l'usage** du cannabis dans certains espaces publics en vertu de lois existantes.
- ⇒ **Le cannabis ne pourra pas être complètement interdit** (il n'y aura aucune collectivité « sèche »).
- ⇒ Les municipalités pourront demander à ce que la vente du cannabis soit soumise à des **restrictions temporaires**.
- ⇒ Le GN **consultera les municipalités** avant l'ouverture de points de vente de cannabis.

Notre projet

- ⇒ Le GN présentera **deux projets de loi**.
- ⇒ Le premier projet de loi abordera les **aspects simples** de la légalisation du cannabis en modifiant des lois existantes.
- ⇒ Le second sera un projet de **loi sur le cannabis**.
- ⇒ Le GN **règlementera de nombreux détails**, ce qui permettra d'aborder les enjeux et les lacunes au fur et à mesure de leur apparition.

Que pensez-vous de ces propositions? Faites-nous part de vos commentaires:

cannabis@gov.nu.ca
Consultations sur le cannabis
B. P. 1000, succursale 330
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Le GN soumet ces propositions pour connaître votre opinion. Ces propositions ne représentent pas nécessairement les opinions ou les décisions définitives du GN. La proposition complète du GN peut être consultée

gov.nu.ca/fr/finance/information/cannabis